



Fédération Française
de Spéléologie

CONVENTION de PARTENARIAT
entre
la F.F. de SPELEOLOGIE
et
La SOCIETE PETZL DISTRIBUTION
signée le 25 février 2015

Extrait :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et obligations réciproques entre les parties dans le cadre de la mise à disposition de matériel et d'une participation financière de la société PETZL en contrepartie de la présentation et de la promotion des produits PETZL par la FFS.

Les dispositions commerciales de cette convention font l'objet d'un engagement de confidentialité réciproque. Son contenu ne peut être diffusé.

